

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 140

présenté par
M. Turquois

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 13, après le mot :

« compétences »

insérer les mots :

« et de leur insertion durable dans l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement complète l'objectif d'amélioration des compétences par l'objectif d'insertion durable dans l'emploi.

En effet, les emplois occupés ont pour finalité l'insertion des personnes durablement privées d'emploi, qui repose non seulement sur les compétences développées mais également sur l'accompagnement proposé.